

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AS6967

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, Mme K/Bidi, M. Le Gayic,  
Mme Lebon, M. Maillot, M. Nadeau, M. Rimane, M. William et les membres du groupe de la  
Gauche démocrate et républicaine - NUPES

-----

### ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 13.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement de repli, nous souhaitons maintenir, au moins jusque 2026, le plafond de l'actif de succession en dessous duquel il ne peut être opéré de reprise de l'ASPA à 100 000 euros dans les collectivités d'Outre-Mer.